

Chers parents,

J'ai le plaisir de vous transmettre des **INFORMATIONS** concernant la **RENTÉE SCOLAIRE 2025** :



1/ La feuille d'inscription à la restauration scolaire



2/ L'autorisation de diffusion

seront remises à votre enfant le jour de la rentrée.

Vous aurez jusqu'au 10 septembre 2025 pour compléter ces documents.

Les rapporter en mairie : à déposer à l'accueil ou dans la boîte aux lettres



Les **documents** mairie ne doivent **pas** être **déposés à l'école** **ni** renvoyés **par mail** !

Accueil Périscolaire

L'inscription à l'accueil périscolaire du matin et/ou du soir se fait selon la procédure suivante : **connectez-vous sur site internet de l'UFCV** : <http://portail-animation.ufcv.fr/accueil-loisirs-domaine-frayse>



Pour votre information, les tarifs de la restauration scolaire et de l'accueil périscolaire du matin et du soir n'ont pas été augmentés pour cette année scolaire.



L'ensemble des documents d'informations (règlement des services périscolaires, grilles tarifaires, informations sur la facturation et les différents modes de règlements, ...) **sont consultables sur le site internet de la mairie**, onglet Enfance et Jeunesse, rubrique Écoles.

Merci d'en prendre connaissance et d'y apporter une attention particulière.



Enfin, je vous rappelle que tous les **services périscolaires municipaux** (accueil périscolaire du matin et du soir, restauration scolaire) **fonctionneront dès le 1^{er} jour de la rentrée.**

Valérie Mazas au service des affaires scolaires 05.56.21.21.41 poste 4 et moi-même au 06.84.66.98.85 restons à votre écoute pour tous renseignements complémentaires.

Belle fin d'été à tous !

Christophe Vicier, Adjoint au maire, délégué aux affaires scolaires